

DEPARTEMENT DE L'ISERE  
ARRONDISSEMENT DE VIENNE  
CANTON DE L'ISLE D'ABEAU

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
N°2021-28

COMMUNE DE TRAMOLÉ

En exercice : 14  
Présents : 11  
Pouvoir : 03  
Votants : 14

L'an deux mil vingt et un  
Le 02 septembre à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ  
s'est réuni en session ordinaire, à la mairie  
Sous la présidence de Jean-Michel DREVET, Maire  
Date de la convocation 27 août 2021

**OBJET : SEDI – ENFOUISSEMENT ROUTE DU CRE– OPERATION 19-004-512**

**PRESENTS** : Jean-Michel DREVET, Maurice BONNET-PIRON, Sébastien GUILLAUD, Dominique FLACHER, Florence MANDON, David ORJOLLET, Jean-Michel PIDOLOT, Philippe PELLET, Annie PIGNEDE, Sylvie SABATIER, Marcel BERTHIER

**ABSENTS ET POUVOIRS** : Albane PINEDE donne pouvoir à Maurice BONNET-PIRON, Pascale CHOTEL donne pouvoir à Dominique FLACHER, Laure-Paola GUIVIER donne pouvoir à Jean-Michel DREVET

**Secrétaire de séance** : Annie Pignède

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'une demande a été faite au Syndicat Energies de l'Isère–SEDI, pour l'enfouissement route du Cré.

**Travaux sur réseau d'enfouissement**

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les Elus et le concessionnaire ERDF, les montants prévisionnels sont les suivants :

- Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 214 868 €
- Le montant total des financements externes serait de : 174 603 €
- Participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI s'élève : 0 €
- La contribution aux investissements s'élèverait à environ : 40 625 €

**Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :**

- Prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux ; étant précisé que qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- Prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI ;

Le conseil municipal ayant entendu cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**1/PREND ACTE** du projet de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

- Prix de revient prévisionnel : 214 868 €
  - Financements externes : 174 603 €
  - **Participation prévisionnelle** : 40 625 €
- (Frais SEDI + contribution aux investissements)

**2/PREND ACTE** de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI pour 0 €.

## Travaux sur réseau France Télécom

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les Elus et l'opérateur France Télécom, les montants prévisionnels sont les suivants :

- Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 58 063 €
- Le montant total des financements externes serait de : 0 €
- Participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI s'élève : 2 765 €
- La contribution aux investissements s'élèverait à environ : 55 298 €

**Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :**

- Prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux ; étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- Prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI ;

Le conseil municipal ayant entendu cet exposé, après en avoir délibéré **et à l'unanimité**,

**1/PREND ACTE** du projet de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération et du plan de financement de l'opération, à savoir :

- Prix de revient prévisionnel : 58 063 €
- Financements externes : 0 €
- **Participation prévisionnelle :** 58 063 €  
(Frais SEDI + contribution aux investissements)

**2/PREND ACTE** de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI pour **2 765 €**.

Jean-Michel DREVET,  
Maire.



Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.  
Transmis à la Sous-Préfecture de VIENNE  
Visé par le contrôle de la légalité et affiché  
Certifié exécutoire